

Règlement place supplémentaire UCI Worldcup VTT 2024

1. XCO, XCC & DHI

a) Places supplémentaires Swiss Cycling

Les athlètes qui n'ont pas **60 (XCO Elite Hommes, Elite Femmes) / 80 (XCO U23 Hommes) / 20 (XCO U23 Femmes) / 40 (DHI Elite) pts UCI**, ont la possibilité, conformément au règlement UCI 4.10.001 resp. 4.11.001 d'utiliser une des **6 (XCO / DHI Juniors) resp. 3 (DHI Elite)** places supplémentaires de Swiss Cycling.

b) Critères de sélection

XCO : les athlètes sont sélectionnés sur la base de l'évaluation de leur potentiel. Pour la catégorie U23, cela se fait par décision de l'entraîneur, pour l'élite par les critères de sélection du cadre.

DHI : voir critères de sélection [wildcards](#).

c) Conditions

Les conditions suivantes sont valables pour **tous les athlètes élités XCO / DHI**:

- XCO :
 - La tenue d'équipe nationale (maillot et short) doit être retourner après la Coupe du Monde.
 - Les athlètes doivent aller chercher leurs dossards eux-mêmes et la taxe de départ doit aussi être payée directement sur place par l'athlète.
 - Chaque athlètes qui est registrar individuel va recevoir un feedzone pass aux registration. Le ravitaillement doit être organiser indépendant.
 - Les informations de course tels que le nombre de tours, les heures de call-up, etc... sont de la responsabilité du coureur.
- DHI :
 - il est de la responsabilité du coureur de commander son maillot chez l'entraîneuse nationale
 - Les informations de course, heures d'entraînement et déplacement sont de la responsabilité du coureur
 - Les athlètes doivent aller chercher leurs dossards eux-mêmes et la taxe de départ doit aussi être payée directement sur place par l'athlète.
- Tout le reste (y compris le voyage et l'hébergement) est à organiser par vos soins.
- Les amendes de l'UCI pour habits non-conformes, numéro de départ coupé, etc... sont à la charge du coureur concerné.
- Les coureurs courent pour Swiss Cycling et doivent par conséquent respecter le code d'honneur de celle-ci.

MAIN PARTNER



PARTNER



EVIDEN



CO-PARTNER



Les conditions sont aussi valables pour les **U23 XCO sélectionnés** pour autant que l'équipe nationale ne soit pas présente officiellement avec une délégation.

2. XCM

a) Participation

Conformément au règlement 4.12.001 de l'UCI, les règles suivantes s'appliquent à la participation aux épreuves de la coupe du monde de marathon UCI :

- Être titulaire d'une licence annuelle émise par une fédération;
- Il n'y a pas d'exigence en termes de points UCI pour participer ;
- Participation sans restriction accordée aux fédérations nationales et aux équipes puisque les coureurs peuvent participer avec le maillot de leur ÉQUIPE MTB UCI ou celui de leur club régional.

b) Conditions

Les conditions suivantes sont valables pour **tous les athlètes enregistré**

- Les athlètes doivent aller chercher leurs dossards eux-mêmes et la taxe de départ doit aussi être payée directement sur place par l'athlète.
- Le ravitaillement doit être organiser indépendant.
- Les informations de course tels que les heures de call-up, etc... sont de la responsabilité du coureur.
- Tout le reste (y compris le voyage et l'hébergement) est à organiser par vos soins.
- Les amendes de l'UCI pour habits non-conformes, numéro de départ coupé, etc... sont à la charge du coureur concerné.

3. Registration

L'inscription doit se faire selon les délais d'inscription que vous trouvez sous le lien suivant:

<https://www.swiss-cycling.ch/fr/infocenter/inscription-coup-du-monde/>

Entraîneur XCO Hommes Elite: Beat Müller
beat.mueller@swiss-cycling.ch

beat.mueller@swiss-cycling.ch

Entraîneur XCO Hommes U23: Martin Gujan
martin.gujan@swiss-cycling.ch

martin.gujan@swiss-cycling.ch

Entraîneur XCO Frauen: Edi Telser

edi.telser@swiss-cycling.ch

Entraîneuse DHI: Carina Cappellari

carina.cappellari@swiss-cycling.ch

MAIN PARTNER



PARTNER



EVIDEN



CO-PARTNER

